



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4257

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2020 - Ajustements de la programmation 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Conseil du 8 juin 2020**Délibération n° 2020-4257**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2020 - Ajustements de la programmation 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mai 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016, la Métropole de Lyon a déposé auprès de l'État une demande de subvention globale au titre du FSE pour la période 2017-2020. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle est donc devenue le seul organisme intermédiaire gestionnaire de ces crédits pour son territoire.

L'action de la Métropole s'inscrit dans la prolongation de l'orientation n° 3 du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) visant particulièrement à simplifier la gestion du FSE dans l'agglomération. Cela passe par la centralisation de toutes les demandes de subventions FSE auprès d'un seul organisme gestionnaire et par la sécurisation financière des porteurs, avec le versement d'avances renforcées dès la signature des conventions.

Au total, ce sont plus de 24 M€ de FSE qui seront distribués sur le territoire jusqu'en 2020, dont 6,2 M€ pour l'année en cours.

II - Objectifs

Pour cette année de programmation, 5 appels à projets ont été ouverts et 78 demandes ont été reçues à ce jour, en complément de la demande faite par la Métropole au titre de l'assistance technique (financement de l'équipe de gestion FSE).

1° - Accompagnement socioprofessionnel

Les actions concernées recouvrent la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé permettant d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit, par exemple, via un référent unique de parcours ou dans le cadre d'un accompagnement global. Cet accompagnement doit permettre de caractériser la situation de la personne, d'identifier ses besoins et d'élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés.

Trente-deux demandes de subventions ont été reçues dans le cadre de cet appel à projets.

2° - Actions de lever des freins à l'employabilité

Sont incluses toutes les actions permettant de lever les freins professionnels à l'emploi y compris pour les salariés en contrats aidés du secteur non marchand. Les actions de levée des freins sociaux à l'emploi entrent également dans cet appel à projets, notamment les mesures d'acquisition des compétences de base (notamment dans le domaine des technologies d'information et de communication -TIC-), d'aide à la mobilité, de garde d'enfants, etc., dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

Vingt-et-une demandes de subventions ont été reçues dans le cadre de cet appel à projets.

3° - Mise en activité professionnelle

Cet appel à projets regroupe à la fois les périodes d'immersion, tutorat, etc., mais aussi la mise en activité au sein des structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique.

Quatorze demandes de subventions ont été reçues dans le cadre de cet appel à projets.

4° - Animation de programmes d'insertion

Cet appel à projets concerne exclusivement la Métropole et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) et porte sur l'appui à la définition et à la mise en œuvre des pactes territoriaux d'insertion et les autres cadres de coordination ad hoc permettant d'améliorer la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion, comme par exemple, le PMI'e.

Deux demandes de subventions ont été reçues dans le cadre de cet appel à projets.

5° - Relations avec les employeurs

Les actions financées doivent viser le rapprochement du monde de l'entreprise avec celui de l'insertion. Cela peut passer par plusieurs axes d'intervention : le développement des clauses sociales dans les marchés publics et privés, le soutien aux projets permettant l'intégration de publics très éloignés de l'emploi et favorisant la diffusion des démarches de développement durable des entreprises, l'accompagnement des projets favorisant les relations entre les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand, etc.

Neuf demandes de subventions ont été reçues dans le cadre de cet appel à projets.

III - Synthèse de l'instruction des demandes

Compte tenu de la conjoncture d'urgence sanitaire et de ses conséquences socio-économiques, les dossiers portant sur "l'accompagnement socioprofessionnel" et "la mise en activité professionnelle" ont été priorités pour les instructions. En effet, les structures concernées par ces appels à projets ont été les premières sollicitées pour maintenir le lien avec les publics les plus éloignés de l'emploi en période de confinement et risquent d'en subir fortement l'impact financier. Cependant, l'ensemble des dossiers a fait l'objet d'échanges avec les porteurs, et certains dossiers relevant des 3 autres appels à projets sont également proposés pour programmation à ce Conseil.

Au total, 63 dossiers sont finalisés, pour un montant total de 4 918 515,99 € de FSE proposé. Cela équivaut à une programmation de 79 % de la maquette pour 2020.

L'instruction des demandes de subventions FSE a appelé une analyse approfondie des dossiers. Elle a porté à la fois sur les aspects qualitatifs, mais aussi sur les aspects financiers. Concernant le 1^{er} point, l'unité de gestion du FSE a porté un regard attentif au nombre prévisionnel de participants concernés par les opérations, à la plus-value territoriale et plus largement à l'opportunité de financer les projets. Les coordonnateurs emploi insertion de la MMI'e ont été sollicités et ont relayé les demandes, le cas échéant. Quant au volet financier, il a porté sur la vérification de la cohérence des dépenses, la non surcompensation des services rendus, la capacité administrative et financière des porteurs à gérer des fonds européens et le respect des réglementations afférentes.

Ces travaux ont également pris en compte l'impact du confinement sur les porteurs, et ses effets sur les dossiers ont été intégrés après échanges avec les structures. De même, les modalités de gestion ont été assouplies pour l'ensemble de la période afin de sécuriser au mieux les plans de financement.

Il est précisé que les services de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que l'instance de gouvernance partenariale du FSE ont été consultés, et n'ont pas émis de remarque sur la programmation de ces opérations ainsi que sur les enveloppes allouées sur les différents appels à projets.

Enfin, le FSE est un financement qui intervient en complément des autres subventions. À ce titre, la Métropole est tenue de ne pas dépasser un taux de cofinancement global des actions de 50 %. Pour l'année 2020, la 1^{ère} programmation prévoit un taux de cofinancement de 53,65 %. Ce dernier s'inscrit légèrement au-delà des limites imposées par la Commission européenne. Une attention particulière sera portée à la variation du taux de cofinancement lors de la 2^{nde} programmation 2020 afin qu'il respecte les limites fixées par l'Union européenne.

IV - Programmation prévisionnelle

Sur la base des instructions finalisées à la date du présent Conseil, et conformément à l'avis consultatif émis par les services de l'État, les opérations proposées pour financement par le FSE sont annexées à la présente délibération.

Le budget prévisionnel global des actions cofinancées par le FSE au titre de la 1^{ère} programmation de l'année 2020 s'élève à 9 166 972,99 € dont 53,65 % sont financés par le FSE, soit 4 918 515,99 €.

Une convention de subvention est signée entre la Métropole et chaque porteur de projet selon le modèle-type approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016.

Par dérogation au principe adopté par la délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016, qui fixe un préfinancement du FSE avec versement d'une avance de 50 % pour chaque opération à la signature de la convention, les opérations de la programmation 2020 bénéficieront d'une avance revue à hauteur de 70 %.

A noter par ailleurs que le dossier porté par la Métropole pour un montant de subvention de 54 000 € ne donnera pas lieu à un flux financier lors de son conventionnement.

V - Avenants aux opérations pour la programmation 2019

Pour la programmation 2019, 3 avenants techniques portant sur les contenus des actions sont proposés :

- opération n° 201805416 "ACI - Menuiserie des deux amants (M2A)" portée par la fondation AJD MIRLY : les nouvelles activités de la structure sont intégrées dans le descriptif du projet, soit un nouvel atelier logistique et un nouvel atelier alimentaire. Le périmètre est donc modifié sans changement du montant de la subvention.

Nombre de participants supplémentaires : 1

Nombre total de participants après avenant : 21

Montant de subvention supplémentaire : 0 €

Montant total de subvention après avenant : 52 000 €

- opération n° 201804956 "ACI - Insertion par le maraîchage biologique" portée par l'association Potagers du Garon : une demande d'avenant est faite pour introduire de nouvelles dépenses de personnel. Le périmètre est donc modifié sans changement du montant de la subvention.

Nombre de participants supplémentaires : 0

Nombre total de participants après avenant : 22

Montant de subvention supplémentaire : 0 €

Montant total de subvention après avenant : 38 000 €

- opération n° 201805099 "Atelier et chantier d'insertion FSE 2019" portée par la Fondation de l'Armée du Salut : une demande d'avenant est faite pour réajuster les recettes prévisionnelles de l'opération tout en réévaluant le nombre d'ETP mobilisé, et donc le budget, à la baisse.

Nombre de participants réajustés : -1

Nombre total de participants après avenant : 99

Montant de subvention supplémentaire : 0 €

Montant total de subvention après avenant : 133 000 €;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, dans le cadre du FSE, pour un montant total de 4 918 515,99 € réparti selon le tableau de programmation annexé à la présente délibération, pour l'année 2020,

b) - le versement d'avances à hauteur de 70 % pour les opérations de cette programmation par dérogation aux principes votés dans la délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les porteurs de projets selon le modèle-type approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016,

d) - l'avenant n° 1 à la convention FSE n° 201805416 "ACI - Menuiserie des deux amants (M2A)" avec AJD MIRLY, annexé à la présente,

e) - l'avenant n° 1 à la convention FSE n° 201804956 "ACI - Insertion par le maraîchage biologique" avec l'association Potagers du Garon, annexé à la présente,

f) - l'avenant n° 1 à la convention FSE n° 201805099 "Atelier et chantier d'insertion FSE 2019" avec la Fondation de l'Armée du Salut, annexé à la présente.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et avenants et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 4 918 515,99 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 65 - opération n° OP36O5165

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.